

Bulletin de syndicalisation 2011/2012

Bulletin complété à renvoyer par courrier au **SNUipp HAUTE-MARNE / 17 rue de Verdun / 52000 CHAUMONT**

NOM :

Téléphone :

PRÉNOM :

Courriel (important) :

Nom de naissance :

Corps : Catégorie : Échelon :

Date de naissance :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (Nom et adresse précise):

ADRESSE perso précise :



.....

.....

.....

.....

.....

Code Postal : Ville :

Code Postal : Ville :

66% de la cotisation est à déduire de vos impôts, les attestations seront fournies en temps utile.

Cotisations (entre parenthèses, le coût annuel après déduction fiscale)			
Ech	Instit	PE	PE hors cl.
1		110 €(37€)	154 €(51 €)
2		117 €(39€)	172 €(57 €)
3		124 €(41€)	185 €(61 €)
4		131 €(43€)	196 €(65 €)
5		138 €(46 €)	212 €(70 €)
6		146 €(48 €)	226 €(75 €)
7		154 €(51 €)	239 €(79€)
8	132 €(44€)	164 €(54 €)	
9	139 €(46€)	176 €(58 €)	
10	147 €(49€)	189 €(63 €)	
11	161 €(54€)	203 €(67 €)	

Cotisations particulières	
Pension<1300€	80 €
1300€<pension<1700€	100 €
Pension>1700€	120 €
Disponibilité	17 €

Suppléments	
Chargé d'école	+ 1 €
directeur 2 - 4 classes	+ 5 €
directeur 5 - 9 classes	+ 8 €
directeur 10 et plus	+ 11 €
directeur SEGPA	+ 14 €
directeur EREA	+ 33 €
IMF/ PEMF, AIS(TD)	+7 €
CPD, CPAIEN, DEA ...	+12 €

Temps partiel : cotis X taux de TP
(minimum = 80 euros)

Quotité temps partiel :

MONTANT DE LA COTISATION : €

Mode de règlement choisi :

..... chèque(s) de € (maximum 6 chèques)

Prélèvement : (10 mensualités) autorisation remplie + RIB, RIP ou RICE

Signature :

A le

J'adhère au SNUipp Haute-Marne afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.
L'adhésion au SNUipp confère l'appartenance à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement, l'Education, la Recherche et la Culture).
J'accepte de fournir au SNUipp Haute-Marne les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur : **La Poste : 237.804**
BdF : 431.841

Complétez cette autorisation. Elle sera transmise à l'établissement teneur de votre compte à débiter. N'oubliez pas de dater et signer votre autorisation et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE).

SNUIPP 52
17 rue de Verdun
52000 Chaumont

TITULAIRE DU COMPTE				ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			
NOM : _____				Etablissement : _____			
PRENOM : _____				Adresse : _____			
ADRESSE : _____				Code postal : _____ Ville : _____			
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____							

COMPTE A DEBITER							
ETABLISSEMENT	GUICHERI	N° DU COMPTE				CLE	

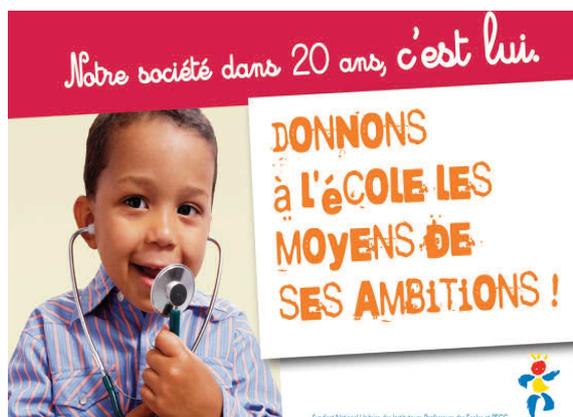
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus.

Date : _____ Signature : _____

En cas de litige, je pourrai suspendre ou refuser l'exécution d'un prélèvement sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

N'oubliez pas d'agrafer ici votre RIB, RIP ou RICE

Se syndiquer, ça vaut le coût !



Le paritarisme a subi d'importantes attaques au cours des 3 dernières années, c'est pourquoi le SNUipp-FSU a besoin de rassembler le plus grand nombre de collègues possible pour peser face à une administration de plus en plus sourde à l'opinion des enseignants sur les réformes qu'elle met en place sans concertation ni réflexion suffisante.

Plus nombreux, nous serons plus forts !

Au-delà des raisons matérielles, se syndiquer c'est :

- S'informer, débattre, décider...
- Se rassembler pour mieux agir...
- Agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail...
- Exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux...
- Construire les mobilisations dans la profession et au-delà...

Se syndiquer, c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir...

et puis, pour vous, pour nous tous (du débutant au retraité), n'est-ce pas aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile.

Qu'est-ce que j'aurai de plus si je me syndique ?

Contrairement à ce que vous pouvez entendre ailleurs, le SNUipp ne vous dira jamais que le fait d'être syndiqué vous permettra d'obtenir votre promotion plus vite ou le poste que vous voulez... et ceux qui vous le promettent ne peuvent de toute façon pas tenir cet engagement. Depuis sa création, grâce au travail des militants, le SNUipp œuvre pour le respect de la transparence et de l'équité lors de toutes les opérations de gestion de la carrière (mouvement, promotions...)

En tant que syndiqué, vous recevrez régulièrement, à domicile, les journaux départementaux et nationaux édités par le SNUipp ainsi que les publications de la FSU (1ère fédération de la fonction publique). Vous pourrez assister aux congrès départementaux et ainsi prendre part à l'élaboration des mandats et des orientations du syndicat. Si vous souhaitez vous impliquer davantage, vous pourrez également rejoindre notre équipe de militants et de correspondants locaux.

Enfin, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de vos impôts et vous pouvez opter pour un paiement en 6 mensualités... **Au final, votre cotisation mensuelle ne vous coûtera donc guère plus qu'un paquet de cigarettes, quelques magazines ou une place de ciné...**

**Se syndiquer au SNUipp-FSU Haute Marne
c'est maintenant !**